

Puis pas tout dire, sans doute, mais, usé par nos aïeux, notre pays, il ne faut pas trop craindre non plus d'en sonder les plaies. J'arrive à la 5^e cause.

5^e CAUSE. — La diminution de l'influence salutaire de l'Eglise sur la famille, le mariage, et par là l'affaiblissement de la grande loi du devoir.

C'est là, en définitive, la vraie et unique cause, et les autres sont venues la fortifier.

Permettez-moi, Messieurs, d'élever vos pensées un peu plus haut; nous en avons besoin, à ce qu'il me semble, et la doctrine de l'Eglise nous repose.

Rien n'est plus grand aux yeux de l'Eglise que l'institution du mariage, et, par le mariage, de la famille. Cette institution a été décorée, régie, ordonnée par la toute-puissance et la sagesse même du Créateur, car c'est comme une délégation de sa puissance créatrice. Ce que Dieu a uni, dit le Seigneur lui-même, que l'homme ne le sépare pas. Mais si le mariage, considéré en lui-même, est divin par son origine, le mariage chrétien élève les époux à une plus grande noblesse encore. Jésus-Christ en a voulu être directement l'auteur, et de plus il l'a élevé à la dignité de sacrement. Le mariage représente l'union sainte de Jésus-Christ avec son Eglise; union féconde qui prépare sur la terre le nombre immense des enfants de Dieu qui doivent un jour former la patrie céleste. Quelle noblesse, quel amour fondé sur le respect de Dieu et de sa loi entre des époux baptisés et unis à Dieu par la charité!

Le mariage chrétien est la propriété de Jésus-Christ, et il l'a confié à son Eglise comme un dépôt sacré qu'elle n'a pas le droit d'altérer. Elle ne peut donc le céder au pouvoir civil. Elle seule a le devoir d'en maintenir les lois. Parmi ces lois, il en est plusieurs sur lesquelles elle n'a elle-même aucun droit, mais seulement le devoir absolu de les défendre, entre autres l'indissolubilité du lien conjugal et les lois qui concernent la fécondité.

Dès lors, Messieurs, il est facile de comprendre que les peuples qui sont soumis à Dieu et à son Eglise soient des peuples prospères, composés de familles fécondes, de générations viriles et nombreuses. C'est une des récompenses décernées par Dieu à la fidélité à sa loi: Je multiplierai ta postérité, dit Dieu à Abraham, comme les étoiles du ciel et le sable de la mer.

Or, qu'a fait la Révolution? Elle a émancipé nos institutions de la religion et de Dieu, et, pour le mariage, elle l'a déchargé de Jésus-Christ et de son Eglise. Elle a prétendu en faire une simple institution civile. Mais si la famille n'a plus de liens divins, mais si la loi de Jésus-Christ ne vient plus tout régir et tout dominer jusque dans le sanctuaire de la conscience, qu'arrivera-t-il? Au lieu des nobles dévouements du devoir, il n'y aura plus que les froids calculs du sensualisme et de l'intérêt, et on arrivera en pratique, et même en théorie, aux egoïstes et désoyantes doctrines de Malthus et de Stuart Mill.

Nous pourrions encore, sans doute, indiquer d'autres causes secondaires de notre décadence physique: l'industrie rassemblée dans la fabrique un grand nombre de jeunes filles qui trouveraient dans l'air des champs, les travaux de la campagne, l'exemple de la famille, d'autres éléments de moralité, de santé et de vie; — les armées permanentes très considérables, nécessitées d'ailleurs, cela est certain, par l'état actuel et anormal de l'Europe, retiennent sous leurs drapeaux une grande partie de notre jeunesse, et dans un milieu peu moralisateur.

Mais c'en est assez, et nous ne pouvons avoir la prétention d'être complet dans un travail si succinct.

§ III. — REMÈDES A OPPOSER.

Vous me demanderez maintenant, Messieurs, quels remèdes on peut apporter aux maux que nous venons d'indiquer et à la décadence nationale dont nous venons de présenter les symptômes.

Mon but n'est pas de chercher le remède spécial à chacune des causes particulières énumérées plus haut, ce serait un travail immense, confus, et ce n'est pas ce que vous attendez.

Nous arriverons à un résultat non-seulement équivalent, mais supérieur peut-être, parce qu'il est plus radical, en formulant une pensée qui, j'en suis sûr, est dans l'esprit de tous. Il vous a été facile de juger, en effet, que toutes les causes particulières que nous avons indiquées tiennent à une racine unique. L'esprit de la Révolution, qui est un esprit de séparation de Dieu et de révolte contre lui, n'est pas nouveau dans le monde; nous le retrouvons à l'origine même de l'humanité. Je ne veux donc pas dire que les siècles passés n'en ont pas senti, tantôt plus, tantôt moins, les atteintes funestes; mais ce que j'affirme, c'est que depuis un siècle cet esprit a soufflé sur la société d'une manière particulière et a produit une tempête qui a fait dévier le vaisseau social en le séparant de Dieu et de son Eglise. Cet esprit a imprégné toutes nos institutions, il a touché à tout, à la famille, aux successions, au mariage, à l'éducation, au développement du luxe, à la loi du devoir, qu'il éteint dans les Arca en éloignant les hommes de Jésus-Christ, de son culte, de ses enseignements. N'en doutons pas, voilà dans sa racine le mal de la France; cet esprit atteint même l'état physique et physiologique de notre race, qui va s'affaiblissant.

Or, Messieurs, il est des maladies qui ont besoin, pour être guéries, de l'air natal et de l'atmosphère où s'est fortifiée la

jeunesse. Notre France est née de l'Eglise, qui l'appelle sa fille aînée; elle a été bercée sur ses genoux, nourrie du lait de sa doctrine. Après avoir été baptisée par saint Remi, elle a grandi et s'est développée dans l'atmosphère catholique.

Les doctrines de la Révolution l'ont conduite dans des contrées éloignées et froides où elle perd ses forces; elle a besoin de revenir à un air plus chaud et plus pur. Voilà le remède. Ah! là, elle reprendra sa fécondité. Mais pour ramener ainsi dans l'atmosphère divine la France, notre mère, il faut une action respectueuse, forte, patiente de tous ses vrais enfants.

Il faut une étude nouvelle, sérieuse, de ses institutions au point de vue catholique, et à la lumière des enseignements de l'Eglise, les purifier de tous les éléments révolutionnaires qu'elles contiennent pour les ramener au soleil fortifiant de la vérité. Il y a déjà eu de grands et nobles esprits mais ils ont besoin d'être généralisés. Pour arriver à ce but, Messieurs, j'énonce les vœux suivants, qui, d'ailleurs, ont été adoptés par votre commission d'économie charitable:

« Le premier, c'est qu'il se forme en France une grande école d'économie sociale vraiment catholique, et soumise sans réserve à tous les enseignements de l'Eglise et de la chaire de Pierre. Heureux, disait-il à quelques jours un grand évêque, ceux qui, à notre époque, ont l'erreur et la vérité se mêlant, heureux ceux qui sont de l'Ecole de l'Exil et ne s'enchaînent à aucune autre.

« Le second vœu, c'est que, pour aider à ce but, il y ait dans tous les comités catholiques, surtout dans les villes de Cour d'appel, une commission d'économie sociale catholique où toutes ces questions sont élaborées, et qu'on y réunisse tout ce que la France renferme de publicistes et de jurisconsultes chrétiens. Déjà, peut-être, cela existe dans quelques lieux; au moins pourrait-on imprimer une action plus forte et plus étendue.

« Enfin, c'est que dans tous les congrès des Comités catholiques, soit à Paris, soit en province, il y ait à l'avenir une commission d'économie sociale où les divers points de nos institutions qui ne se rapportent pas aux travaux des autres commissions déjà instituées soient mis à l'étude.

« Il est écrit dans les Actes des Apôtres que saint Pierre et saint Jean, se rendant au Temple de Jérusalem, un infirme assis devant la porte depuis des années, leur demanda l'aumône. Je n'ai ni or, ni argent, dit saint Pierre, mais ce que j'ai, je te le donne, au nom de Jésus de Nazareth: lève-toi, et marche. L'infirme fut guéri, et le peuple dans l'admiration. Saint Pierre alors dit aux Juifs étonnés: Ce n'est pas nous qui avons fait cette merveille, c'est le nom de Jésus; car il n'y a pas d'autre nom sous le ciel en qui soit le salut. Messieurs, cet infirme n'est-il pas aussi notre France, languissante et malade? Qu'elle tourne ses regards vers le successeur de Pierre, qui lui dira:

« O France bien-aimée, je n'ai ni or, ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne: c'est la doctrine très pure de Jésus-Christ, dont je suis le dépositaire infailible; couronne-toi de nouveau du nom du Christ; sous son règne divin tu reprendras ta force; les nations t'environneront à nouveau de crainte, de respect et d'amour; les essais de tes nombreux enfants iront de nouveau porter la vie dans des colonies lointaines; mais, crois-le, France bien-aimée, le Christ ne te cédera à personne; ton seul remède, c'est donc que le Christ règne sur toi, car en lui est le salut. Non est in alio salus!

Voici ce que nous lisons dans l'Univers du 1^{er} mai:

« Nous sommes condamnés. Ce résultat ne nous étonne point. Il nous reste à apprendre à nos électeurs que nous sommes condamnés à 4,000 fr. de dommages-intérêts, en outre à l'insertion, à nos frais, du jugement dans dix journaux, et aux dépens du procès.

« La cause est d'avoir relevé le défi d'un marchand annonçant par affiche que son magasin n'était pas ouvert un certain dimanche parce qu'il y faisait faire ce jour-là des réparations.

« Il résulterait de ce jugement qu'il est désormais permis à tout individu de braver les lois sur sa porte, d'afficher publiquement qu'il commet un délit, et que si quelque passant indigné s'avise de relever le scandale, il aura à payer au délinquant 4,000 fr. de dommages-intérêts et le reste.

« Pour l'honneur même de la cause, nous en appellerons à d'autres juges. »

Lettre de M. Philippart.

M. Philippart vient d'adresser la lettre suivante à Monsieur le procureur de la République, à Paris.

« M. le Procureur de la République, « Je me récite à vous, au nom des intérêts considérables que je représente, pour obtenir un prompt examen et une prompte justice. J'ai été dénoncé calomnieusement, et sur ce dénonciation une instruction s'est ouverte. La justice veut que la lumière se fasse: Je le veux autant qu'elle. — mon honneur et mon intérêt l'exigent. Je vous prie seulement d'ordonner que tout cela finisse vite. Dès que j'ai connu la démonstration, je vous ai écrit pour vous donner toutes les explications désirables. L'accusation se résume en ce que j'aurais disposé illicitement de 14,000 obligations du chemin de fer d'Orléans à Rouen.

« Je regarde avec les autorités compétentes les affaires qui ont été traitées. Tout cela est parfaitement et absolument en règle. Je ne l'affirme pas seulement, je le prouve. Il n'y a pas en circulation une seule obligation que la Compagnie n'ait eu le droit d'émettre, qui ne m'ait été régulièrement remise. Cela peut se démontrer en un instant, les livres à la main.

« Je ne vous dis rien ici de la personne et des mobiles de mes dénonciateurs. Vous connaissez ce monde et les sentiments auxquels il obéit. Mais j'appelle votre attention sur les désastres incalculables que peut entraîner la situation qui m'est faite, et on la prolonge.

« Les grandes affaires, comme les petites, ne doivent pas être à l'abri de la main de la justice; mais on doit prendre en considération, et les conséquences sont très-différentes et que, dans le cas donné, elles ont une gravité particulière.

« J'ose vous supplier, monsieur le Procureur de la République, de me mettre à même de fournir immédiatement les éclaircissements et les preuves dont j'ai les mains pleines. Je suis en parfait repos avec ma conscience et j'ai l'assurance que je suis en paix avec la loi.

L'Agence Havas raconte que lors du retour de Mgr Brinkmann, évêque de Munster, dans sa ville épiscopale, après sa sortie de prison, les catholiques de la ville se disposaient à lui faire une ovation; mais la police défendit la manifestation, qui n'a pas eu lieu. Une famille anglaise résidant temporairement à Munster ayant pavaisé sa maison d'un drapeau anglais, la police s'empressa de défendre cette manifestation menaçant de sévir. Les Anglais, de leur côté, refusèrent de retirer le drapeau. La police, alors, l'abbatit et l'emporta, en prévenant le propriétaire qu'elle l'avait confisqué.

LETTRE DE PARIS

Paris, 1^{er} mai 1875.

Jusqu'au moment du retour de l'Assemblée, nous allons, suivant toutes les probabilités, rester dans une phase de calme politique. La chronique intérieure n'aura donc pas grand intérêt avant le 11 mai.

Quoique le gouvernement n'eût point encore délibéré sur la question et l'époque de la dissolution, il résulte cependant du langage tenu, il y a deux jours, par M. Dufaure, dans le sein de la commission consultative pour le projet de loi de la presse, que M. Dufaure lui-même et plusieurs autres ministres penchent pour faire, cette année, les élections du Sénat et de la nouvelle Chambre des députés.

Les journaux autrichiens s'occupent beaucoup de manifestations qui viennent d'évoquer à Graz en Styrie, de la part d'êtres étudiants, contre Don Alphonse et sa noble épouse. Quoique les organes de la presse viennoise soient généralement peu sympathiques à la cause carliste, ils désapprouvent hautement les actes sauvages de cette jeunesse soi-disant libérale. Elle n'a fait que se rendre l'exécutrice servile de la politique prussienne qui, comme vous le savez, avait annoncé la résolution de mettre la main sur Don Alphonse et de le livrer aux autorités révolutionnaires d'Esperagne. Ces étudiants autrichiens font bon marché de tout patriotisme, à l'exemple de certains étudiants français qui, sous prétexte d'amour de liberté, sacrifient la cause catholique au libéralisme de M. de Bismark. Les étudiants autrichiens, dominés par la folie de l'unitarisme, veulent englober toute l'Autriche dans l'unité allemande, qui n'est, en réalité, que l'unité prussienne. Ces générations modernes, qui parlent tant de progrès et de liberté, sont tombées dans un état de dégradation intellectuelle dont il n'y a peut-être pas un semblable exemple dans toute l'histoire de l'espèce humaine.

Il faut féliciter l'Univers d'appeler devant une juridiction supérieure du jugement rendu par le tribunal civil de la Seine de l'affaire du marchand de passementerie. Le jugement du tribunal, dans ses considérations, reconnaît, pour tout citoyen, le droit individuel et collectif tendant à l'observation de la loi qui prescrit le repos du dimanche...

Il semble que ce considérant, à lui seul, détruit la base du jugement rendu par le tribunal civil, car, comment exerce-t-on le droit individuel et collectif, s'il m'est interdit de signaler ceux qui, comme ce passementier, affectent publiquement de ne fermer leurs magasins le dimanche que pour cause de réparations.

Toute la question du respect de la loi du dimanche, loi reconnue comme étant en vigueur, est engagée dans le procès intenté à l'Univers, et j'espère bien que la cour de Paris ne ratifiera pas le jugement du tribunal civil.

P. S. On lit dans le Bien Public: « Nous appr. nous de Bayonne que les carlistes se préparent pour une nouvelle entreprise dont le succès leur faciliterait l'entrée en Castille. »

D'autre part, l'armée régulière ne restera pas longtemps sans prendre une vigoureuse initiative.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Président de la Chambre de commerce nous prie de rappeler aux intéressés que le bureau télégraphique de Roubaix reste ouvert jusqu'à mi-

jour, à partir du 1^{er} mai, en vertu d'un arrangement avec les villes qui ont un service de nuit organisé.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative à l'inventaire des richesses d'art de la France:

« Monsieur le préfet, « Par une décision récente, M. le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts a chargé une commission de rédiger l'inventaire des richesses d'art de la France. Il a pensé qu'il serait possible de trouver dans les archives départementales un grand nombre de pièces de nature à faire connaître les origines, la provenance, le prix d'acquisition, les transmissions successives des objets d'art contenus dans les édifices de l'Etat, des départements et des communes.

« En conséquence, mon collègue exprime le désir que MM. les archivistes départementaux soient appelés à concourir à l'œuvre de la commission, et je me suis empressé d'adhérer à cette demande.

« La période révolutionnaire surtout a donné lieu à un grand nombre de procès-verbaux de saisie, d'estimation ou de vente, qui contiennent des indications précieuses pour l'inventaire dont il s'agit. Vous voudrez bien inviter M. l'archiviste à en dresser un inventaire spécial que vous me transmettiez.

« Si même les archives départementales contenaient quelque objet d'art, il en joindrait la description à ce catalogue. »

Hier après-midi, à quatre heures et demie, Son Eminence Mgr le cardinal archevêque de Cambrai a procédé, rue Solferino, à la bénédiction et à la pose de la première pierre de l'external de l'École libre de Saint-Joseph. Une assistance nombreuse et très-choisie, au milieu de laquelle brillait plus d'un uniforme d'officier supérieur de l'armée, avait tenu à encourager par sa présence les premiers pas de cette grande institution scolaire.

Nous avons remarqué dans l'assistance, M. le maire, M. le colonel de place, des membres de la magistrature, M. Pajot, député, et une foule de représentants des principales familles lilloises.

Un kiosque élégamment pavaisé protégeait un trône sur lequel le vénérable cardinal est venu prendre place à 4 heures et demie précises, salué par la fanfare guerrière des élèves de l'école de Saint-Joseph, sonnant aux champs et accompagnée des roulements des tambours.

Monseigneur a ouvert la séance par quelques paroles énergiques, saluant l'érection de cette école éminemment catholique et française; car il ne faut pas séparer, a-t-il dit, l'amour de la patrie de l'amour de la religion.

Ensuite, Son Eminence a béni et placé la première pierre de l'édifice, laquelle lui a été présentée par R. P. Pillon, supérieur de l'École de Saint-Joseph.

Après le chant d'un psaume, soutenu par les deux élèves de l'établissement, le R. P. Pillon a remercié Monseigneur d'avoir bien voulu accorder la faveur de sa bénédiction à l'œuvre naissante.

Il a remercié aussi les milliers de personnes qui avaient voulu témoigner de leur foi en assistant à cette religieuse cérémonie. Il a remercié également les magistrats et les bienfaiteurs connus et inconnus qui avaient rendu cette œuvre possible; c'est par cipher, a-t-il ajouté, à l'apostolat, que l'aider ceux qui s'y dévouent, et la bénédiction de Dieu ne peut manquer aux généreuses personnes qui y participent.

Dieu, jeunesse, patrie, belles-lettres et sciences, tel sera le développement de la frêle dent s'honorent les prêtres dévoués à l'enseignement chrétien: Pour la plus grande gloire de Dieu!

Parmi les inscriptions qui ornaient l'intérieur du monument lédifié destiné à abriter les autorités ecclésiastiques et civiles, nous avons remarqué celle-ci: *Ut patria fiat forte civium genius*; pour qu'à la patrie soit donnée une forte race de citoyens. Nous croyons que telle devrait être toujours la devise inscrite au fronton de toute maison d'éducation.

Cette belle cérémonie a produit une impression profonde et durable sur tous ceux qui en ont été les témoins. (Mémorial)

Le Journal officiel a publié hier le programme d'un concours pour l'admission aux emplois d'élèves du service de santé militaire.

Le concours s'ouvrira à Lille, le 31 août 1875.

Nous trouvons dans le dernier numéro d'un journal spécial, l'Espoir, les renseignements suivants sur le sport colombophile:

« Pendant l'année 1874, il y a eu 1,348 concours, dont 1,229 en Belgique, où l'éducation du pigeon voyageur a le plus d'extension. Il a été couru 30,520 prix d'une valeur de 132,480 francs; 244,160 pigeons ont pris part à ces concours. On peut juger, par ce

« Deux causes importantes seront plaquées, lundi, à Lille, devant le premier conseil de guerre siégeant à la Citadelle, sous la présidence de M. Legay, lieutenant-colonel du 43^e régiment de ligne. La première concerne un lieutenant des mobiles, nommé Funck, condamné à dix ans de détention à la suite de la campagne de 1870. Il sera défendu par M^{rs} Testelin. La seconde affaire, beaucoup plus grave, intéresse un nommé Naillon, marchand de poissons à Capry (Somme), condamné à mort par contumace pendant la guerre pour intelligences avec l'ennemi.

Un accident très-grave s'est produit, rue de Paris, à Lille, vendredi, à 4 heures du soir. Le nommé Jean Kiffer, célibataire, âgé de 49 ans, et demeurant rue Saint-Sauveur, 28, a été renversé par la voiture de M. Vranken fils, frappé d'un coup de timon en pleine poitrine et blessé par les roues qui lui ont passé sur le corps. Kiffer a reçu les premiers soins dans une maison du voisinage; puis il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur. Mais la gravité de ses blessures laisse peu d'espoir de le sauver.

Le directeur de l'institution des bêtes de Paris va publier la statistique du bégaiement pour le département du Nord, d'après la moyenne des 20 dernières années. Le département se trouve divisé en 8 catégories. La 1^{re} comprend les cantons qui, pour 20 ans, comptent moins de 1 bégaiement pour 100 habitants, la 2^e moins de 2 bégaiements pour 100, la 3^e moins de 3, et ainsi de suite, sauf pour les deux cantons de la 8^e catégorie qui comptent 3,7 et 10,2 pour 100, de bégaiements. Voici les 8 catégories des cantons:

1^{re} catégorie: Marchiennes, 0.0; Meriville, 0.0; Carnières, 0.4; Solesmes, 0.4; Orchies, 0.6; Roubaix, 0.6; St-Amand, 0.6; Bouchain, 0.6; Lille, 0.9.

2^e catégorie: Condé, 1.0; Solre-le-Château, 1.1; Lannoy, 1.3; Tourcoing, 1.4; Maubeuge, 1.7; Arleux, 1.7; Valenciennes, 1.7; Douai, 1.8; Cambrai, 1.9.

3^e catégorie: Pont-à-Marcq, 2.0; Landreux, 2.6; Cateau, 2.4; Avesnes, 2.8; Berlainmont, 2.8; Gravelines, 2.8; Bavi, 2.9; Clary, 2.9.

4^e catégorie: Quesnoy, 3.0; Maroing, 3.4; Dunkerque, 3.5; Cassel, 3.5; Bourbourg, 3.6; Hondschootte, 3.7; Seclin, 3.7.

5^e catégorie: Bailleul, 4.9.

6^e catégorie: Hazebrouck, 5.1; Bergues, 5.3; Cysoing, 5.3; Armentières, 5.4.

7^e catégorie: Trélon, 6.1; Wormhoudt, 6.1; Haubourdin, 6.1; Quesnoy s./m., 6.8.

8^e catégorie: Steenwerde, 8.7; La Bassée, 10.2.

Les semis de chicorée sont commencés partout dans l'arrondissement de Lille, où cette culture semble en ce moment devoir s'étendre.

On a conservé jusqu'ici sur cette plante bien des préjugés à cause des jeunes repousces qui se montrent quelquefois pendant plusieurs années à la suite de cette culture. Le fait est vrai; mais, grâce aujourd'hui à un bon outillage et à certains soins apportés à l'enlèvement de la récolte, on parvient à en atténuer les effets.

Peu d'engrais suffisent à la chicorée, plante à racine pivotante qui possède le grand avantage d'aller puiser sa nourriture dans le sous-sol, où le plus souvent les engrais restent fort longtemps sans être utilisés.

Etat Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 24 avril. — Clément Malfait, à l'Epine. — Marie Croquin, chemin des Mottes. — Charles Heulot, rue du Haze. — Jean-Baptiste Lambert, au Tilleul. — Antoine Depont, à la Croix-Rouge.

Du 25. — Gérard Commin, au Tilleul. — Adeline Carrion, à la Blanche-Porte. — Louis Satar, rue St-Eloi. — Germain Delplaque, au Moulin-Fagot. — Achille Cau, à la fin de la Guerre. — Philomène Desbiers, rue de la Dime. — Germain Esquelbut, chemin des Carliers. — Blanche Paco, chemin des Mottes.

Du 26. — Jules Houpline, à la Blanche-Porte. — Marie Houpline, rue des Poutraires. — Auguste Desmettre, aux Phalempins. — Louis Seynave, rue Notre-Dame. — Germaine Mullier, rue des Coulois. — Georges Lefebvre, rue de la Cloche. — Henri Deloembe, aux Phalempins. — Charles Lefebvre, rue de Gand. — Henri Poté, rue St-Pierre.

Du 27. — Roch Bernard, à la Blanche-Porte. — Henri Demeyer, pont de Neuville. — Gustave Gorden, rue du châne Houpline. — François Ballo, rue des Coulois. — Gustave Peifferghien, rue Ste-Germaine. — Marie Bourgois, à la Marière.

Du 28. — Joseph Ramant, rue du Mont-à-Loux. — Jeanno Tierlinck, à la Croix-Rouge. — Rachelle Oger, rue St-Pierre. — Auguste Campyon, rue Claire Lemette. — Virginie Martin, rue du Haze. — Albert Dujardin, rue des Biches. — Arthur Duber, aux 5 Voies.

Du 29. — Ernest Vervacke, pont de Neuville. — André Leduc, rue de la Cloche. — Maria Vioche, pont de Neuville. — Fideline Heulot, au Tilleul. — Eleonore Derudder, rue Nationale. — Gabrielle Vierdinck, rue de la Laitie.

Du 30. — Marie Dendonckere, à la Croix-Rouge. — Gustave Quivron, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 avril. — Clément Duterre, 41 ans, sans profession, sentier de Bondue. — Un mort-né, sentier de Bondue.

Du 26. — Auguste Corset, 80 ans, sans profession, pont des Pisis. — Gustave Desmarchelier, au Brun-Pain. — Auguste Desmarchelier, au Tilleul. — Eleonore Derudder, rue Nationale. — Augustine Baucha, 72 ans, sans profession, pont des Pisis.

Du 27. — Noël Billel, 4 mois, chemin des Carliers. — Augustine Baucha, 72 ans, sans profession, pont des Pisis.

« Les amis et connaissances de la famille JOIRE-REQUILLART, qui, par décès, s'étaient réunis par ordre de la loi, partent du décès de Dame Catherine-Charlotte REQUILLART, décidée à Tourcoing, le 20 avril 1875, dans sa 32^e année, sont priés de considérer le présent avis comme un dernier lieu et de vouloir bien assister au convoi qui aura lieu le samedi 3 mai 1875, à 9 heures, en l'Eglise Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Mademoiselle STRIMANS WAGHRENS, décédée à Roubaix, le 4 mars 1874, à l'âge de 25 ans. — Les personnes qui, par le décès de Madame, s'étaient réunies à la maison mortuaire, rue de Lille, n^o 144.

« Un obit national anniversaire sera célébré le lundi 3 mai 1875, à 9 heures, en l'Eglise Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Mademoiselle STRIMANS WAGHRENS, décédée à Roubaix, le 4 mars 1874, à l'âge de 25 ans. — Les personnes qui, par le décès de Madame, s'étaient réunies à la maison mortuaire, rue de Lille, n^o 144.

Cours de Chimie

Lundi 3 mai à huit heures du soir. Des matières colorantes minérales (suite) — des teintures dans lesquelles entrent le chrome, le cobalt, le vanadium, le manganèse, l'emploi du sulfate de chrome, du sucre de Statine, des chromates, etc.; manière de les reconnaître sur tissus.

Cours de Physique

Mardi 4 mai à 8 heures du soir. De l'électricité dynamique — des actions chimiques comme source d'électricité — étude comparative des différents espèces de piles.

Faits divers

Hier, samedi 1^{er} mai, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 30^e tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1856.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 4,292 numéros, dont les huit premiers ont droit aux primes suivantes:

Le n^o 241,048 a gagné 100,000 fr.
Le n^o 52,562, — 195,179, chacun 10,000 fr.
Le n^o 17,598, — 146,041, — 209,961, — 147,914, — 70,093, chacun 1,000 fr.

Il a pris fantaisie au sieur Muesot, ancien concierge de M. de Rothschild, de faire concurrence à son ancien patron.

Dans cette ambitieuse pensée, dit le Droit, il avait ouvert, rue du Bac, une maison de change et de banque, dont il avait successivement établi des succursales dans différents quartiers, de manière qu'avec le temps son établissement central pût rayonner dans tout Paris.

Tout marcha à souhait lorsque, malheureusement pour lui, la police, stimulée par de nombreuses plaintes, mit dans les opérations du nouveau banquier un œil indiscret. Dès lors tout fut perdu. L'échafaudage d'une grande fortune s'écroula comme un château de cartes, et l'affaire, si bien lancée, vint échouer sur les bancs de la police correctionnelle.

Un nombre des employés de l'ex-concierge se trouvaient deux jeunes gens qui s'étaient fait remarquer par leur intelligence des affaires et leur flair financier. Ils ne voulurent pas, après l'écroulement de leur patron, laisser sans emploi leurs brillantes facultés, et ils fondèrent la maison de la rue Saint-Antoine, dont nous avons raconté les agissements.

Mis d'une façon irréprochable, possédant un certain vernis du grand monde, ils étaient reçus dans les meilleures sociétés, et bien des gens qui leur ont serré la main ont dit, en apprenant leur sort, éprouver une désagréable surprise.

Nous avons dit que l'un des chefs de la maison avait échappé aux poursuites; il vient d'être arrêté et il a été rejoint son associé.

Tous deux marchaient sur les traces du pseudo-banquier de la rue du Bac. Ils avaient déjà fondé plusieurs succursales et ils comptaient en créer d'autres.

Leur nombreuse clientèle était composée des éléments les plus divers. On y voit figurer des rentiers, des commerçants, des artistes, de petits employés et des ouvriers qui venaient déposer le fruit de leurs économies.

Parmi eux figure même un compteur, le sieur P..., qui leur avait confié une assez forte somme, gagnée, on peut le dire, au péril de sa vie, et qui a su se tirer de leurs griffes aussi heureusement que de celles de ses pensionnaires.

Comme nous l'avons dit, l'examen des livres et papiers commerciaux est confié à M. Flory, expert-comptable, et l'insinuation de cette affaire se poursuit activement.

Parmi les richesses actuellement exposées au palais de Kensington, on remarque plusieurs souvenirs historiques de la conquête des Indes. On y voit une patte de tigre, montée sur acier, qui fut trempée dans le sang d'Asfal Khan, de Bissapore, l'un des plus vaillants généraux hindous, traîtreusement assassiné par Sivalva.

On y voit aussi le tigre du sultan Fippo, admirablement machiné, de sorte qu'en tirant une ficelle, il apparaît déchirant les entrailles d'un soldat anglais étendu sous ses pattes. Cet instrument contient un orgue qui imite les cris dé-